



3 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE DU LUNDI 26 JUIN 2023

N°2023-27

L'an deux mille vingt-trois et le lundi vingt-six juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 19 juin 2023

**Date d’Affichage** : 19 juin 2023

**Présents** : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

**Absent excusé** : Alexandre FRESNEAU

**Secrétaire** : Loïc CHATILLON

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

**Objet de la délibération** : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023-2024.

Monsieur le Maire présente au Conseil le bilan de la gestion de la cantine municipale de l'année scolaire 2022/2023, arrêté au 23 juin 2023.

Le montant des recettes est de 27 523,60 €, le montant des dépenses est de 41 734,08 €, soit un déficit de 14 210,48€. Il précise que le coût de revient du repas est de 5,62€ et que la mairie prend actuellement en charge 1,92€ par enfant.

Monsieur le Maire précise également que l'augmentation du prix des denrées alimentaires et des flux énergétiques impacte le budget de la commune.

C'est pourquoi, il propose d'augmenter de 0,10€ le prix des repas enfants.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal à 13 voix pour et une abstention (Nathalie FILLATRE) :

➤ **ACCEPTE** d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

LIBELLES	ANNEES SCOLAIRES		
	2021/2022	2022/2023	Proposition 2023/2024
Prix du Repas Enfant	3,60 €	3,70 €	<b>3,80 €</b>
Prestation de Service (P.A.I)	1,00 €	1,00 €	<b>1,00 €</b>
Prix du Repas Adulte	6,00 €	6,50 €	<b>6,50 €</b>

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 26 juin 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



*Géry Wibaux*

**AR Prefecture**

086-218601862-20230626-2023\_27-DE  
Reçu le 27/06/2023  
Publié le 27/06/2023